

**Vie des Quartiers - Fonds de Participation des Habitants de Besançon -
Bilan 2009-2010 - Autorisation de signature de la convention de gestion
2010-2011 avec l'Association AGIR abcd - Délégation Doubs-Jura -
Attribution d'un complément de dotation au FPH**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le Fonds de Participation des Habitants (FPH), permettant de soutenir financièrement des initiatives privées d'habitants et d'associations, a été créé à Besançon en 2005.

Ses objectifs sont multiples. Il s'agit, grâce au FPH, de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, de susciter les capacités collectives à s'organiser, monter des projets, renforcer les échanges entre associations et entre habitants, de répondre très rapidement à des micro-initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie sociale.

Les décisions d'attribution des fonds sont prises par un comité de gestion du FPH (réunion mensuelle). Le comité constitué, selon les projets présentés, de représentants du Conseil des Sages, des Conseils Consultatifs d'Habitants dont sont issus les dossiers, de la Direction Vie des Quartiers, étudie le projet et entend ses promoteurs. Ensuite il se prononce sur la demande : accord, rejet ou révision, questionnement, proposition financière (450 € maximum pour des groupes d'habitants et 300 € maximum pour des associations pour un budget plafonné à 600 €).

La MJC de Besançon/Clairs-Soleils a assuré la gestion, le suivi et le secrétariat du FPH depuis sa création. Elle a toutefois informé la Ville, il y a déjà quelques mois, qu'elle souhaiterait qu'une autre structure associative puisse prendre le relais.

C'est la raison pour laquelle la Ville a proposé à l'Association AGIR abcd, qui l'a accepté, d'assurer la gestion du FPH.

AGIR abcd est une association de bénévoles retraités qui offrent leur savoir-faire dans différents domaines de la solidarité locale ou internationale. Ses compétences en terme de gestion, sa neutralité en font un relais tout à fait adapté à la situation.

Bilan provisoire 2009/2010

A ce jour, pour la saison 2009/2010, le FPH a été mobilisé à hauteur de 4 306 € pour 11 projets soit 5 dossiers de moins que sur la saison précédente.

Le bilan de la saison en cours n'est cependant pas complet, une dernière commission FPH étant prévue fin juin. Le bilan définitif, notamment financier, de la gestion du FPH par la MJC de Clairs-Soleils sera donc établi à l'automne et présenté pour clôture au Conseil Municipal.

Il faut cependant constater que les dossiers retenus concernent 10 quartiers différents, ce qui dénote une bonne visibilité du dispositif et son appropriation progressive par les habitants de tous les quartiers.

De 2005 à 2010 ce sont à ce jour 52 dossiers qui ont fait l'objet d'une intervention du FPH pour un montant total de 22 204 €. Les personnes qui ont participé aux actions ainsi financées sont issues de 10 quartiers bisontins différents (plus deux actions inter-quartiers).

Il ressort des premières années de fonctionnement que le FPH joue son rôle d'outil de financement de projets de taille modeste (moyenne d'intervention de 427 € par dossier), portés par des habitants (souvent soutenus par des associations, ce qui constitue un gage de solidité desdits projets).

Le FPH en 2010/2011

Pour 2010, il a été décidé de reconduire ce dispositif dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Dès sa mise en place, il a été décidé de doter le FPH de 6 000 €, dont 10 % de frais de gestion affectés à la structure gestionnaire.

Par délibération du 22 mars dernier, le Conseil Municipal a d'ores et déjà décidé d'abonder, auprès de l'Association AGIR abcd, le FPH à hauteur de 3 000 € (2 700 € pour le Fonds, 300 € pour sa gestion).

Afin de reconstituer la capacité d'intervention du FPH pour la saison prochaine, il est proposé de verser à l'Association AGIR abcd une somme complémentaire de 3 000 € qui lui permettra d'intervenir pendant toute la saison 2010/2011.

En cas d'accord, une convention de gestion du FPH sera signée entre la Ville et AGIR abcd et permettra à cette dernière de démarrer la saison 2010/2011 dès septembre prochain.

Le règlement actuel du FPH ne fera pas l'objet de modifications et sera annexé à cette convention.

Ces crédits seront prélevés sur la ligne 65.824/6574 CS 47003.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du souhait de la MJC de Clairs-Soleils de mettre fin à sa mission de gestionnaire du FPH,

- décider de confier la gestion du FPH à l'Association AGIR abcd Délégation Doubs-Jura,

- compléter la dotation de 3 000 € adoptée par le Conseil Municipal du 22 mars 2010 par une dotation de 3 000 € destinée à reconstituer la capacité d'intervention initiale du FPH désormais géré par AGIR abcd Délégation Doubs-Jura,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des Habitants avec l'Association AGIR abcd Délégation Doubs-Jura.

Tableau récapitulatif des FPH 2009-2010

Date du Comité	Quartier	Projet	Porteur	Nombre de personnes concernées	Budget global	FPH accordé	Remarques
14/12	Clairs-Soleils Montraçon Fontaine Ecu	Week-end à Disneyland	MOUSSI HAKKAR KAHOUA	18	3 601,20 €	450,00 €	
	Montraçon Fontaine Ecu	Séjour à ski	ELAZZOUZI AID BOUHILA	8	600,00 €	450,00 €	Exposition photos et film sur le secteur jeunes avril 2010
20/01	Grette	Week-end à Mouthe	KERBOUCHE BELASRI HAKKAR HIOUSSE BOUBAKER	59	3 459,00 €	450,00 €	
29/03	Clairs-Soleils	Camp à Marseille	BENBIOU HANNOUNI MESREF	14	2 910,00 €	450,00 €	
	Chaprais	Sortie parc d'attractions	Assoc. Les Petits Lutins	50	1 866,00 €	300,00 €	
7/06	Planoise	Journée femme à Besançon	POURCHET GAUDOT HAKKAR	12	256,20 €	136,20 €	
	Planoise	DOUROULAVELO	BOURQUE PECCLLET DOLLINGER ANACLET	7	11 304,00 €	450,00 €	
	Planoise	Journée femme au Loutelet	M HAIA ABOUTAHER HALIM	50	800,00 €	450,00 €	

Tableau récapitulatif des FPH 2009-2010 (suite)

Date du Comité	Quartier	Projet	Porteur	Nombre de personnes concernées	Budget global	FPH accordé	Remarques
28/06	Planoise	Valorisation du grand Planoise	Planoise en vadrouille	200	600,00 €	270,00 €	
	Grette	Vacances autonomes	DOJRA ABOU-ABDALLAH MEKHALI	6	2 200,00 €	450,00 €	
	Grette	Vacances autonomes	PIDI SAADANE ALI MAYE	6	2 200,00 €	450,00 €	
TOTAL						4 306,20 €	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.